



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

☎ : 05 57 92 57 92
Fax : 05 57 92 57 99
RSFTA : LFFAYNYX
✉ : bni.sia@regis-dgac.net
Site SIA : <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

SUP AIP
018/10

Date de publication : 04 MAR

LIEU : FIR Bordeaux (LFBB), AD LFBV, LFBK, LFLW, LFDE, LFCU.

VALIDITE : Du 18 Mars au 29 Avril 2010

OBJET : 2 Zones Réglementées Temporaires – Exercice « Thunder Power 2010-02 »

1 DESCRIPTION

Exercice régional mettant en œuvre des aéronefs de la défense effectuant notamment des missions de suivi de terrain, en toutes conditions de vol, évoluant en CAM, de jour et de nuit et nécessitant la création de zones réglementées temporaires.

2 LIMITES DE L'ESPACE AERIEN CONCERNE

2.1 ZRT ALPHA

2.1.1 Limites latérales

Identiques à celles des zones LF-R 68 A, B, C, D, E publiées à l'AIP France ENR 5.2, à l'exclusion des zones :

- ZRT BRAVO (description au chapitre 2.2),
- LF-R 161,
- LF-R 1274 « BANNE D'ORDANCHE »,
- LF-D 532 « BOURG LASTIC », qui conservent leur statut habituel.
- les secteurs des aérodromes de USSEL, EGLETONS et AURILLAC définis au § 5.4.

2.1.2 Limites verticales

SFC / FL 195.

2.2 ZRT BRAVO

Limites latérales et verticales identiques à celles de la zone LF-R 203 C « LA COURTINE », publiée à l'AIP France ENR 5.1.

Pendant les créneaux cités en Para 3, la ZRT Bravo ne sera active que si la zone LF-R 203 C est inactive.

3 DATES ET HEURES D'ACTIVITE (UTC)

Le jeudi 18 mars 2010 de 15h30 à 17h30 et de 19h30 à 21h30,

Le jeudi 08 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00,

Le jeudi 29 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00.

4 NATURE DE L'ESPACE AERIEN

4.1 Statut

Zones réglementées temporaires (ZRT).

4.2 Conditions de pénétration

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs effectuant des missions à caractère d'urgence ou de sécurité publique (SAMU, douanes, gendarmerie, protection civile...), lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

Ces aéronefs pourront être autorisés à transiter après avoir obtenu l'autorisation auprès du Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou CDC de remplacement.

Le déclenchement de la mission est notifié au Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou CDC de remplacement (cf. § 6.2), en précisant les éléments de mission suivants :

- nombre et type d'aéronefs
- indicatif
- heure estimée de décollage et durée de la mission
- trajet et altitude de vol prévus
- IFF transpondeur mode 3/A éventuellement.

4.3 Gestionnaire

CDC de Lyon Mont Verdun (ou CDC de remplacement).

4.4 Services rendus

A l'intérieur des zones réglementées temporaires, les organismes de la circulation aérienne habituels continuent d'assurer, aux usagers autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces auxquels ces zones se substituent.

5 DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**5.1 Espace supérieur**

Des activités complémentaires sont programmées en TSA 43A et B :

Le jeudi 18 mars 2010 de 15h30 à 17h30 et de 19h30 à 21h30 UTC,

Le jeudi 08 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00 UTC,

Le jeudi 29 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00 UTC.

5.2 Espace inférieur

Des activités complémentaires sont programmées dans le réseau très basse altitude défense (RTBA) : LF-R 142 «NIEVRE », LF-R 139 « CHER », LF-R 145 « CREUSE », LF-R 165 « VIENNE » (Partie n'interférant pas avec la ZRT ALPHA), LF-R 166 C « VEZERE », LF-R 143 « AUVERGNE » (Partie n'interférant pas avec la ZRT ALPHA), LF-R 144 « LOIRE » :

Le jeudi 18 mars 2010 de 15h30 à 17h30 et de 19h30 à 21h30 UTC,

Le jeudi 08 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00 UTC,

Le jeudi 29 avril 2010 de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00 UTC.

Les horaires d'activités réelles du réseau très basse altitude défense (RTBA) sont diffusés par :

- numéro vert 0 800 24 54 66,

- site Internet www.sia.aviation-civile.gouv.fr (rubriques NOTAM - AZBA).

5.3 Information des usagers

L'activité réelle est connue de :

- BORDEAUX ACC 127.675 Mhz,
- MARSEILLE INFO 124.500 Mhz / 120.550 Mhz,
- CLERMONT APP/INFO 128.625 Mhz / 122.225 Mhz,
- LIMOGE INFO 124.050 Mhz,
- LIMOGE APP 119.200 Mhz,
- RAMBERT 119.700 Mhz / 143.550 Mhz,
- MARINA 143.550 Mhz / 317.500 Mhz.

5.4 Aérodrômes

Les vols en CAG/IFR au départ et à l'arrivée des aérodrômes de BRIVE (LFBV), MONTLUCON-GUERET (LFBK) et AURILLAC (LFLW) sont garantis sur notification auprès du DCC de LYON MONT VERDUN ou de MONT DE MARSAN.

L'activité en CAG/VFR sur les aérodrômes d'EGLETONS (LFDE) et de USSEL (LFCU) est limitée à l'activité tours de piste, à l'intérieur d'un cylindre de 2,5 NM de rayon centré sur l'ARP des aérodrômes, entre SFC et 1500 FT ASFC. Pour ce qui concerne AURILLAC (LFLW), un secteur, de SFC à 1500 FT ASFC permettant l'activité tours de piste et une sortie vers le Sud-Est, est défini ci après :

44°47'33"N - 002°29'21"E,

44°52'02"N - 002°22'36"E,

Arc centré sur le point 44°53'51.30"N - 002°25'00.19"E,

44°55'40"N - 002°27'35"E,

44°50'57"N - 002°34'27"E,

44°47'33"N - 002°29'21"E.

6 ORGANISMES A CONSULTER**6.1 Avant l'exercice**

Commandement des forces aériennes -Metz

CFA /Préparation des forces/Bureau entraînement exercices /Division espace aérien

Téléphone : 03 87 69 59 14

PNIA : 811 128 6684

Escadron de chasse 02.003 « Champagne » - Nancy

Cellule Opérations

Téléphone : 03 83 52 65 37

PNIA : 811 133 2837.

6.2 Pendant l'exercice

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun

Téléphone : 04 78 14 65 21.

Détachement civil de coordination (DCC) de Lyon Mont Verdun

Téléphone : 04 78 14 66 22.

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan

Téléphone : 05 58 06 84 51.

Détachement civil de coordination (DCC) de Mont de Marsan

Téléphone : 05 58 45 09 94.

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

INTENTIONALLY LEFT BLANK

